

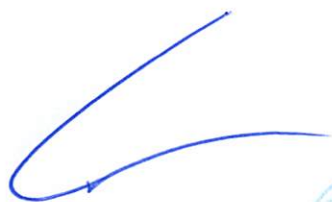
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3/24/0346 du 11 avril 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à M. Marc KUGENER l'exploitation d'une installation de production de biogaz y inclus de stockage des substrats sur le site même avec une capacité de traitement max. de 12,3 t par jour d'effluents d'élevage à L-8365 Hagen, 1, Loërhaaff.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.


Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

  
Sammy Wagner  
Bourgmestre



  
Alex Folscheid  
Secrétaire communal

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du ..... 24 AVR. 2025

Steinfort, le ..... 24 AVR. 2025



Le bourgmestre

Le secrétaire communal

Alex Fortsch  
Secrétaire communal

Sammy Wagner  
Bourgmestre